

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2015-2016

8 NOVEMBRE 2015

RÉSOLUTION

ADOPTÉE PAR LE COMITÉ MIXTE DE COOPÉRATION INTERPARLEMENTAIRE ENTRE
LE PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE / FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES ET L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU SÉNÉGAL

—

DAKAR, 8 NOVEMBRE 2015

—

Les membres du Comité mixte Assemblée nationale du Sénégal/Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles se sont réunis à Dakar, du 4 au 8 novembre 2015⁽¹⁾. Au terme de leurs travaux, ils ont adopté la résolution suivante :

Sous la Présidence de Son Excellence M. Philippe Courard, Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et de Son Excellence M. Moustapha Niasse, Président de l'Assemblée nationale du Sénégal, les délégations des deux Assemblées, réunies au sein du Comité mixte, ont tenu, à Dakar (Sénégal), du 4 au 8 novembre 2015, leur seconde session dans le cadre du protocole d'accord signé à Dakar, le 24 avril 2013. Les Présidents d'Assemblée ont dressé un état des lieux de « la situation politique et institutionnelle ».

Suite aux discussions entamées lors de sa réunion de septembre 2013, le Comité a également abordé le thème de « la protection juridique des mineurs ».

M. Mamadou Diakhaté, Expert sénégalais, a précisé les actions nouvelles entreprises et le futur programme de mission. Il a décliné de nouvelles orientations du projet articulées autour de l'ouverture des services à de nouveaux acteurs nationaux, le recadrage institutionnel ainsi que l'approche thématique, notamment la prise en charge des enfants de la rue, les enfants auteurs ou victimes de violences et la médiation comme mode de règlement des conflits familiaux.

Après l'exposé de M. Diakhaté, les deux délégations ont ensuite procédé à des échanges fructueux.

Après avoir dressé l'état des lieux de la protection des enfants au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Madame Véronique Waroux et Madame Christie Morreale ont rappelé l'évolution du partenariat avec le Sénégal et dressé le bilan du projet phare visant au renforcement de la protection juridique des mineurs, en rappelant ses objectifs et ses réalisations actuelles.

La partie sénégalaise quant à elle a pris la résolution de tout mettre en œuvre pour l'adoption des textes relatifs au Code de l'enfant, aux défenseurs des enfants et à la réforme de la justice juvénile.

(1) Ont participé aux travaux :

Pour la délégation du Parlement de la Fédération Wallonie - Bruxelles :

M. Philippe Courard, Président du Parlement, M. Alain Destexhe, Secrétaire du Bureau du Parlement, Mmes Christie Morreale, Magali Dock et Véronique Waroux, Députées et MM. Alain Onkelinx, Béa Diallo, Olivier Destrebecq, Députés ainsi que Mme Viviane Gérard, Directrice Générale du service des Relations Extérieures et M. Bruno Gevaert, Premier Conseiller de Direction.

Pour la délégation de l'Assemblée nationale du Sénégal :

M. Moustapha Niasse, Président de l'Assemblée nationale, Mme Awa Gueye, Député, Première Vice-présidente de l'Assemblée nationale, M. Abdou Mbow, Député, Troisième Vice-président de l'Assemblée nationale, Mme Ndèye Lucie Cissé, Député, Huitième Vice-présidente, M. Pape Diallo dit Zator Mbaye, Député, Secrétaire élu, M. Daouda Dia, Député, Premier Questeur, Me Djibril War, Député, Président de la Commission des Affaires étrangères, de l'Union africaine et des Sénégalais de l'Extérieur, M. Samba Demba Ndiaye, Député, Président de la Commission de l'Éducation, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, M. Pape Biram Touré, Député, Vice-président du Groupe parlementaire Bennoo Bokk Yaakaar, M. Oumar Sarr n° 2, Député, membre de la Commission des Lois, de la Décentralisation, du Travail et des Droits humains, M. Djimo Souaré, Député, Président du Groupe d'Amitié Sénégal - Belgique, Mme Fatou Thiam, Député, Mme Seynabou Wade, Député, Mme Marie-Joséphine Diallo, Secrétaire générale de l'Assemblée nationale, M. Bouna Mohamed Seck, Directeur de Cabinet du Président de l'Assemblée nationale.

Au terme de ses travaux, le Comité mixte a adopté la résolution suivante :

Résolution sur le projet de coopération visant au renforcement de la protection juridique des enfants.

Considérant la Déclaration universelle des Droits de l'Homme ainsi que la Convention des droits de l'enfant, ratifiées par chacune des parties ;

Considérant la Déclaration du Millénaire et les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et l'engagement de la communauté internationale à respecter les droits des enfants à la survie, à l'éducation, à la protection et à la participation ;

Considérant que l'éducation, facteur de développement et d'épanouissement est l'une des priorités des démocraties ;

Considérant le projet de coopération visant au « renforcement de la protection juridique des mineurs » entre nos entités respectives et les actions de formation déjà entreprises ;

Considérant que les travaux de ce Comité témoignent de la volonté des parties d'édifier un monde qui soit réellement digne des enfants ;

Le Comité mixte de coopération interparlementaire entre le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'Assemblée nationale du Sénégal :

S'engage à sensibiliser leurs autorités politiques et la société civile au respect des droits de l'Enfant dans ses diverses dimensions sociales, culturelles, économiques et familiales ;

Demande à leurs gouvernements respectifs de poursuivre et d'approfondir leur coopération en matière de protection juridique des enfants mineurs, en veillant à une meilleure visibilité du projet et de ses avancées,

Propose, dans ce cadre, que soient menées, notamment, des actions complémentaires de collaboration Sud/Sud, après une évaluation du projet en cours dans le but :

— poursuivre les formations (de base et continuées) des acteurs de terrain ;

- informer et encourager les enfants dans la promotion de leurs droits ;
- sensibiliser les parents, les enseignants, les leaders religieux, les maîtres coraniques et les membres de l'appareil judiciaire sur les droits de l'enfant ;
- mettre en place un système d'assistance psychologique et judiciaire pour les enfants qui font l'objet de violences ;
- veiller à l'application effective de la loi et décentraliser les activités dans les régions ;

Exhorte les autorités politiques à l'adoption d'un Code de l'Enfant, visant à éviter toute confusion et à assurer une meilleure protection des enfants ;

Souhaite que soit institué, dans chaque Etat, un médiateur veillant à promouvoir et à protéger les enfants ;

S'engage à accorder un suivi régulier à cette thématique lors des prochaines rencontres parlementaires.

Les deux délégations ont, par ailleurs,

convenu de poursuivre la réflexion relative aux grandes mutations qui ont cours dans l'espace des relations internationales, mutations devant ouvrir de nouvelles pistes pour que la solidarité entre les peuples et les civilisations soient prise en compte, notamment dans les échanges nord-sud. Il est nécessaire d'élaborer des mécanismes pour trouver des solutions appropriées aux phénomènes de notre temps tels que les flux migratoires, le recours à la violence multiforme, le terrorisme et les nouvelles menaces qui planent sur la paix.

Fait à Dakar le 8 novembre 2015,

*Pour le Parlement de la Fédération
Wallonie-Bruxelles*

Le Président

Philippe Courard

Pour l'Assemblée nationale du Sénégal

Le Président

Moustapha Niasse